

6 février Journée internationale contre les mutilations génitales

Selon les estimations de l'OMS , entre 130 et 140 millions de femmes ont subi une forme quelconque de mutilation génitale.

La Côte d'Ivoire est un des pays d'Afrique les plus touchés par la pratique de l'excision et on estime à 36% le nombre de femmes excisées dans le pays. Dire que la pratique persiste relève donc de l'euphémisme.

Les mutilation génitales féminines dont l'excision, recouvrent un ensemble de pratiques aboutissant à l'ablation partielle ou totale ou à l'altération des organes génitaux féminins externes pour des raisons non médicales.

3 millions de filles exposées à des mutilations génitales chaque année

L'opération est généralement pratiquée sur les petites filles et parfois sur des femmes sur le point de se marier, enceintes de leur premier enfant ou qui viennent de donner naissance.

Souvent pratiquée par des praticiens traditionnels comme les exciseuses et les accoucheuses, l'opération se fait sans anesthésie avec des ciseaux, des lames de rasoir ou des couteaux. L'intervention est toujours traumatisante et peut entraîner des complications telles que les douleurs, l'état de choc et même parfois la mort.

"L'excision est une violation fondamentale des droits humains. En l'absence de toute nécessité médicale, elle expose les filles et les femmes à des risques pour leur santé et à des conséquences qui mettent leur vie et leur bien-être en danger." déclare Sylvie Dossou, la représentante de l'UNICEF en Côte d'Ivoire.

Un site à visiter : www.aidh.org